

2023/

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté n° 111/2023
Arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de Beauvallon,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par Monsieur Rémi COQUARD en date du 20 septembre 2023, sollicitant l'autorisation de s'installer sur la place du marché de Beauvallon, dans le but de vendre sa production de chrysanthèmes,

Considérant que Monsieur Rémi COQUARD est inscrit à la M.S.A., sous le numéro SIRET 81816615900017

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Rémi COQUARD est autorisé à stationner sur la place de Beauvallon, du lundi 23 octobre au mardi 1 novembre 2023 tous les jours, sauf le dimanche 21 octobre 2023, dans le but de vendre sa production de chrysanthèmes pour les fêtes de la Toussaint.

Article 2 : Le présent arrêté municipal sera notifié à :

- Monsieur le Préfet de la Drôme
- Monsieur le commandant de la Communauté de brigades de Loriol
- L'intéressé.

Fait à Beauvallon, le 20 septembre 2023

Affiché le 22.09.23

Le 2^e Adjoint,
Laurent DURET

